

N/REF : 5/06/2025 10H30 C:264687 I:34273

AGENCE MATRAY

V/Appel du Jeudi 05/06/2025 a 10H30

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

IMMEUBLE : TERMIER
6/35/37 RUE PIERRE TERMIER
2 ROUTE DU MARTINAIS
38760 VARGES

St Martin-H, le 12 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 ROUTE DU MARTINAIS - COPRO PIERRE TERMIER
EN ARRIVANT SUR PLACE CONTACTER MR VANDENBERGUE AU 06 98 13 42 57

MOTIF : PROBLEME DE DEMARAGE DE POMPE
INSTALLATION FAITE EN OCTOBRE 2024

Donneur d'ordre : M. M. MATRAY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 06/06/2025 A 11H30
INTERVENTION DEPUIS LE POSTE DE RELEVAGE
CONTROLE DES POMPES
REMISE EN MARCHÉ DE LA POMPE
UNE POMPE AVAIT DISJONCTÉ

LE 06/06/2025 A 11H30
INTERVENTION DEPUIS LA COPROPRIETE
LE BOUTON DE MARCHÉ DE LA POMPE DE RELEVAGE ETAIT SUR 0
REMISE EN AUTOMATIQUE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 11/06/25 a 16H57 M. M. MATRAY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	technicien pompe		1	57,34
				57,34
		TOTAL H.T.		57,34
		T.V.A. a 10,00%		5,73
		TOTAL T.T.C.En EURO		63,07

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN